

DIRECTION

Saint-Étienne, le 24/01/2024

N/Réf : GPP/FGY
Affaire suivie par : Lieutenant-colonel Frédéric GAY
☎ : 04 77 91 08 88
Courriel : f.gay@sdis42.fr

NOTE D'APPLICATION

OBJET : Organisation du SDIS 42 à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques (JOP) 2024

DATE D'APPLICATION : Du 22 juillet au 12 août pour les JO et du 26 août au 9 septembre pour les JP

RÉSUMÉ : Dispositif déployé par le SDIS 42

TEXTE DE RÉFÉRENCE : Note d'information du 29/11/2023

ANNEXE : Dispositifs opérationnels période estivale 2024

La participation du SDIS 42 à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 implique la mise en place d'une organisation spécifique déclinée à la fois sur les volets fonctionnel, opérationnel, ressources humaines et logistique.

I. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

La contribution du SDIS 42 à l'accueil de ce grand évènement sportif est un des enjeux de la feuille de route 2024 de l'établissement dans la continuité de l'action 66 « Conduire et coordonner les actions à mener pour la préparation de la coupe du monde de rugby 2023 et des JO 2024 ».

5 objectifs majeurs sont identifiés pour mener à bien la mission :

- Répondre aux contraintes de la période estivale (renfort Ile de France, colonnes FDF, dispositifs ORSEC Secours matchs JO, activité opérationnelle, EPOJ des centres),
- Organiser et mobiliser l'encadrement, les services et les ressources du SDIS 42,
- Travailler en interservices avec la préfecture, les partenaires institutionnels et les différents services,
- Former les personnels et participer aux exercices dont le MESOS du 5 avril,
- Mettre en œuvre, pour chaque match, les dispositifs ORSEC de secours en inter-SIS afin de répondre aux enjeux de la menace.

Un RETEX sera planifié après chaque manifestation.

II. LE VOLET OPÉRATIONNEL

Afin de préserver la capacité opérationnelle courante et anticiper l'impact d'un événement majeur, un dispositif adapté sera mis en place, reposant sur des moyens humains et matériels en nombre et une organisation de la chaîne de commandement spécifique.

A. Organisation du dispositif (annexe)

1. La garde opérationnelle départementale

Les strates de commandement formalisées dans le RO seront employées prioritairement :

- au renforcement du CODIS en cas d'évènement majeur ou multi-sites,
- à la mise en place d'un PC terrain sur une opération non liée à la manifestation.

Ces officiers seront présents au CODIS.

2. Une équipe de commandement de niveau PC site en configuration NOVI

Elle sera mobilisée en priorité en cas d'évènement majeur sur le site du stade Geoffroy Guichard.

Une partie sera présente :

- au PC stade (DG, CDC, CDG),
- au PRM/base de vie ou à la berce PC de site prépositionnée au stade (OGD, CDS chef PC, CDC action, CDC anticipation « CT NRBC », CDG renseignements, CDG moyens, Infirmier coordinateur, OFF SIC, techniciens SIC astreintes « transmissions et « informatique », DSM, DSI, CDG PRM, CDG CAI).

3. Un COD avec deux officiers de niveau CDC et CDG

4. Deux officiers de niveau CDC et CDG dans les fans zones « club olympique » et « club paralympique »

5. Un CODIS renforcé

En complément de la configuration habituelle, seront mobilisés :

- un responsable général CTA/CODIS,
- un officier de liaison CODIS-PRM/base de vie,
- un renfort chef de salle CTA,
- un opérateur.

6. Une équipe « PRM/base de vie »

Dédiée à l'organisation de la logistique, en particulier l'accueil des différents détachements, elle sera composée :

- d'un responsable du PRM/base de vie et son adjoint,
- d'un SSO,
- d'une équipe de 6 agents (accueil, parking, restauration, communication).

7. Un renforcement des EPOJ (+3 SP)

- des 11 centres mixtes,
- des 18 centres SPV des compagnies Sud Forez / Nord Stéphanois / Ouest Stéphanois / Métare Haut Pilat / Ondaine / Gier.

8. Un pré-positionnement de moyens SSUAP

- 1 groupe SSUAP sera prépositionné à Andrézieux (1 heure avant le match et 2 heures après).

9. Une pré-identification de moyens SSUAP

- 6 groupes SSUAP seront pré-identifiés à partir des moyens des secteurs Ondaine, Gier, Ouest Forez, Est Forez, agglomération stéphanoise et Nord.

10. Des moyens dédiés au dispositif ORSEC secours

Comprenant des moyens départementaux et extra-départementaux détaillés en annexe, ils seront prépositionnés au niveau du PRM/base de vie.

Les groupes arriveront préconstitués au PRM/base de vie dont le point de première destination sera précisé dans les ODS.

11. Un Dispositif Prévisionnel de Secours positionné dans l'enceinte du stade G. Guichard

12. La réponse opérationnelle NRBC

Les jours de match, la réponse NRBC sera assurée depuis le centre de Saint-Etienne la Terrasse avec le FNRBC du centre de Roanne. Ce dernier conservera un lot permettant une intervention de premier niveau.

13. Les transmissions

Un OPT spécifique sera rédigé pour ce grand évènement sportif.

III. LES RESSOURCES HUMAINES

A. Les ressources

Les tableaux de chaque dispositif ORSEC Secours seront réalisés par le GUT en veillant à l'adéquation fonctions / engins / personnels / matricules / origines.

Les effectifs minimums des centres devront être augmentés de la manière suivante :

Date du match	Horaire	EPOJ centres mixtes	EPOJ des 18 centres SPV	SSSM
Mercredi 24/07	15 h	+ 3 en garde postée de 11 h à 19 h	+ 3 en astreinte de 11 h à 19 h	Les 5 VSM en garde casernée seront armés de 11 h à 19 h
Jeudi 25/07	17 h	+ 3 en garde postée de 13 h à 21 h	+ 3 en astreinte de 13 h à 21 h	Les 5 VSM en garde casernée seront armés de 13 h à 21 h
Samedi 27/07	19 h	+ 3 en garde postée de 15 h à 23 h	+ 3 en astreinte de 15 h à 23 h	Les 5 VSM en garde casernée seront armés de 15 h à 23 h
Dimanche 28/07	21 h	+ 3 en garde postée de 17 h à 1 h	+ 3 en astreinte de 17 h à 1 h	Les 5 VSM en garde casernée seront armés de 17 h à 1 h
Mardi 30/07	19 h	+ 3 en garde postée de 15 h à 23 h	+ 3 en astreinte de 15 h à 23 h	Les 5 VSM en garde casernée seront armés de 15 h à 23 h
Mercredi 31/07				

B. Le décompte du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et des agents administratifs et techniques

Les modalités de prise en compte pour les dispositifs de sécurité (ORSEC Secours et prépositionné) sont les suivantes :

- **SPP** : les agents sont planifiés sur AGENDIS sous l'activité « GEE » (grand évènement journée entière) pour le dispositif ORSEC Secours et pour les agents renforçant les EPOJ des centres mixtes.

Les agents sont planifiés sur AGENDIS sous l'activité « GEa » (grand évènement ½ journée) pour le groupe prépositionné.

Ces activités seront décomptées respectivement 10 heures et 5 heures.

A partir de l'ordre de départ ARTEMIS généré par le CODIS, les centres affecteront les personnels sur les engins avant de se rendre à leur point de destination.

- **Personnels administratifs ou techniques** : La participation des agents, prise hors temps de travail les jours de week-end et après 17h les jours ouvrés, est indemnisée forfaitairement par match de la manière suivante :

Jours matchs	Horaires matchs	Forfaits indemnisation
Mercredi 24 juillet	15h	40 €
Jeudi 25 juillet	17h	80 €
Samedi 27 juillet	17h	80 €
Dimanche 28 juillet	21h	160 €
Mardi 30 juillet	19h	120 €
Mercredi 31 juillet	19h	120 €

- **Personnels en astreinte (GNTI)** : La participation des agents se fait selon les règles en vigueur avec l'indemnisation en astreinte et heures supplémentaires au réel.

C. Les modalités de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires

Le taux d'indemnisation est fixé à 100% de la vacation à l'identique des colonnes de renfort extra départementales (État).

Les agents dont le personnel SSSM s'affecteront sur leur véhicule en suivant la réception de l'ordre de départ ARTEMIS généré par le CODIS.

Spécifiquement pour le personnel SSSM affecté sur des engins CDIS, un pointage sera réalisé à l'arrivée au PRM/Base de vie puis intégré par l'officier santé du CODIS qui affectera nominativement ces agents sur chaque engin.

IV. LE CDIS : PRM/BASE DE VIE

Un PRM/base de vie est reconduit au CDIS. Cette base arrière est chargée de réceptionner et de gérer l'ensemble des moyens départementaux et extra départementaux participant à l'évènement.

Son rôle est notamment d'accueillir et d'enregistrer les différents groupes opérationnels prévus dans les ODS correspondants, d'informer les cadres sur les missions tenues, de pré positionner les moyens avant engagement opérationnel et de s'assurer du bon engagement opérationnel sur demande du CODIS.

Cette base est également chargée d'assurer la restauration de l'ensemble des participants prévus dans les ODS correspondants.

À l'aune du travail engagé avec l'ensemble de l'organisation du SDIS de la Loire, l'EMIZ et la préfecture, les dispositifs ORSEC Secours ont pu être dimensionnés afin de proposer une réponse de sécurité civile zonale, basée à la fois sur une doctrine commune, mais également sur une complémentarité des SIS.

La réponse aux enjeux qu'imposent ces événements de portée mondiale s'appuie sur la solidarité interservices et sur l'implication de tous.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small flourish at the end.

Contrôleur Général Éric MEUNIER

